

Image not found or type unknown



Rupture anticipée contrat de concession

Par **Polemon**, le **22/02/2016** à **15:15**

Bonjour,

Je suis concessionnaire engagé à durée déterminée. Je souhaite rompre le contrat de concession avant le terme.

Le concédant n'a commis aucun manquement grave. Il pratique cependant des prix au-dessus du marché qui ne me permettent pas de vendre ses produits.

Puis-je rompre le contrat sans risquer des dommages-intérêts ?